

Le présent document d'offre ne constitue une offre de ces valeurs mobilières que dans les territoires où elles peuvent légalement être offertes et uniquement par les personnes autorisées à offrir de telles valeurs mobilières aux personnes auxquelles elles peuvent légalement être offertes. Le présent document d'offre ne constitue pas, et ne doit en aucun cas être interprété comme constituant, un prospectus, une publicité ou un appel public à l'épargne visant ces valeurs mobilières.

Aucune autorité en valeurs mobilières ni aucun organisme de réglementation n'a évalué le bien-fondé de ces valeurs mobilières ni examiné le présent document. Toute déclaration contraire constitue une infraction. Le présent placement pourrait ne pas vous convenir et vous ne devriez y investir que si vous êtes prêt à risquer la perte de l'intégralité de votre investissement. Pour prendre cette décision de placement, vous devriez demander conseil à un courtier inscrit.

Les présentes valeurs mobilières n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée United States Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « U.S. Securities Act »), ni en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un quelconque État américain, et elles ne peuvent être offertes ni vendues aux États-Unis, ou pour le compte ou au bénéfice de personnes se trouvant aux États-Unis ou de U.S. Persons (au sens attribué à ce terme dans la « Regulation S » de la U.S. Securities Act [personnes américaines]), sauf conformément à une dispense des exigences d'inscription prévues par la U.S. Securities Act et les lois sur les valeurs mobilières applicables des États américains. Le présent document d'offre ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat des présentes valeurs mobilières aux États-Unis, ni à l'intention de personnes se trouvant aux États-Unis ou de U.S. Persons, ou pour leur compte ou à leur bénéfice.

**DOCUMENT D'OFFRE EN VERTU DE LA
DISPENSE DE FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR COTÉ
(le « document d'offre »)**

Nouvelle émission

Le 22 mai 2026

CANADIAN GOLD RESOURCES LTD.



CANADIAN GOLD
RESOURCES LTD

RÉSUMÉ DE L'OFFRE

QU'OFFRONS-NOUS ?

Offre :	unités (chacune une « unité ») ; chaque unité est composée de : (i) une (1) action ordinaire de la Société (chacune, une « action ordinaire ») ; et (ii) un (1) bon de souscription d'actions ordinaires (chacun, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription entier donnera à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,18 \$ CA pour une période de 36 mois suivant l'émission.
----------------	--

Prix d'offre :	0,10 \$ par unité
Montant de l'offre :	Il n'y a pas de montant minimal pour l'offre. La Société entend offrir jusqu'à 10 875 000 unités pour un total de 1 087 500 \$.
Bourse :	Les actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de croissance TSX (la « TSXV ») sous le symbole « CAN ». Les bons de souscription ne sont pas inscrits à une bourse.
Dernier cours de clôture :	Le cours de clôture des actions ordinaires à la TSXV le 21 mai 2026 était de \$0.095.
Description des actions ordinaires :	Chaque action ordinaire donne droit à un vote aux assemblées des actionnaires et confère des droits égaux à l'égard des dividendes, le cas échéant, et des droits aux actifs ou autres intérêts résiduels lors de la dissolution de la Société en cas de liquidation ou de mise en liquidation volontaire ou involontaire. Les porteurs d'actions ordinaires n'ont aucun droit de souscription préférentiel ni droit de convertir leurs actions en d'autres valeurs mobilières.
Description des bons de souscription :	Chaque bon de souscription entier donnera à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,18 \$ CA par action ordinaire pour une période de 36 mois suivant la date d'émission. À l'émission, les bons de souscription sont détachables des unités. Tous les bons de souscription sont non transférables. À leur expiration, les bons de souscription seront nuls et sans valeur. Les bons de souscription seront régis par les modalités prévues dans leurs certificats respectifs qui prévoient des ajustements au nombre d'actions ordinaires pouvant être émises et (ou) au prix d'exercice par action ordinaire lors de la survenance de certains événements habituels. Aucune fraction d'action ordinaire ne sera émise à un porteur de bons de souscription lors de leur exercice et aucune somme ne sera versée en lieu et place de fractions d'actions. La détention d'un bon de souscription ne confère pas à son porteur la qualité d'actionnaire de la Société ni ne lui donne droit à un intérêt dans les bons de souscription, sauf tel qu'expressément prévu dans le certificat de bon de souscription. Les porteurs de bons de souscription n'auront aucun droit de vote ni droit de souscription préférentiel, ni aucun autre droit d'un porteur d'actions ordinaires.
Date de clôture :	La clôture de l'offre est prévue le 30 juin 2026 ou à toute autre date déterminée par la Société (la « date de clôture »). À la date de clôture, les unités seront émises contre réception des fonds.
Placeur pour compte :	Research Capital Corporation, à titre de placeur pour compte exclusif et unique chef de file teneur de livres.
Territoires :	La présente offre constitue un placement privé à titre de meilleurs efforts (l'« offre » ou l'« offre FEC ») réalisé par la Société et proposé aux souscripteurs résidant dans les provinces de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario, du Québec et de la Saskatchewan, ainsi que dans d'autres territoires admissibles, conformément à la dispense de financement de l'émetteur

	<p>coté prévue à la partie 5A du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et à la Décision générale coordonnée 45-935 — Dispense de certaines conditions de la dispense de financement de l'émetteur coté (la « dispense FEC »). Les unités peuvent également être vendues (i) à des personnes se trouvant aux États-Unis ou à des U.S. Persons qui sont des « accredited investors » (au sens de la Règle 501(a) du Règlement D de la U.S. Securities Act [investisseurs accrédités américains]) ou des « qualified institutional buyers » (au sens de la Règle 144A de la U.S. Securities Act [acheteurs institutionnels qualifiés]) qui sont également des investisseurs accrédités américains et (ii) dans des territoires hors du Canada et des États-Unis, dans chaque cas, à titre de placement privé conformément à toutes les lois applicables.</p>
Restrictions à la revente :	<p>À la clôture de l'offre, la composante en actions ordinaires des unités sera librement négociable au Canada. Afin d'assurer le respect de la restriction de dilution de 50 % prévue à la Décision générale coordonnée 45-935, tous les bons de souscription dans le cadre de la présente offre seront soumis à une restriction d'exercice pendant une période de 61 jours suivant la clôture, après quoi toute action ordinaire émise lors de l'exercice sera librement négociable au Canada. Certaines restrictions de négociation peuvent s'appliquer à l'extérieur du Canada. Les unités offertes ou vendues à des personnes aux États-Unis ou à des U.S. Persons seront des « restricted securities » (au sens de la Règle 144(a)(3) de la U.S. Securities Act [titres assortis de restrictions]) et ne pourront être transférées qu'en vertu d'une dispense des exigences d'inscription de la U.S. Securities Act et des lois applicables des États américains.</p>

Les valeurs mobilières n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la United States Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « U.S. Securities Act »), ni en vertu des lois en valeurs mobilières de tout État américain, et ne peuvent être offertes ou vendues à, ou pour le compte ou au bénéfice de, toute « U.S. person » ou toute personne se trouvant aux « États-Unis » (au sens défini dans le Règlement S de la U.S. Securities Act), sauf en vertu d'une dispense des exigences d'inscription de la U.S. Securities Act et de toutes les lois applicables des États américains. Les bons de souscription ne pourront pas être exercés par, ou pour le compte de, une personne se trouvant aux États-Unis ou une U.S. person, à moins que des dispenses des exigences d'inscription de la U.S. Securities Act et des lois applicables des États américains ne soient disponibles au moment de l'exercice. Les valeurs mobilières offertes ou vendues à, ou pour le compte ou au bénéfice de, toute U.S. person ou toute personne aux États-Unis constitueront des « restricted securities » (titres assortis de restrictions) au sens de la Règle 144 de la U.S. Securities Act et seront assujetties à certaines restrictions sur le transfert qui y sont énoncées, et seront représentées par des certificats définitifs ou d'autres instruments portant une légende relative à ces restrictions.

Canadian Gold Resources Ltd effectue un financement d'émetteur coté en vertu de l'article 5A.2 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus. Dans le cadre de la présente offre, la Société déclare que ce qui suit est vrai :

- **La Société mène des activités d'exploitation et son principal actif n'est ni constitué de trésorerie, d'équivalents de trésorerie ni de son inscription à la cote d'une bourse.**
- **La Société a déposé tous les documents d'information continue périodique et en temps opportun qu'elle était tenue de déposer.**

- **La Société se prévaut des dispenses prévues à la Décision générale coordonnée 45-935 — Dispenses de certaines conditions de la dispense de financement de l'émetteur coté (la « Décision ») et est admissible à distribuer des valeurs mobilières en vertu des dispenses prévues à la Décision.**
- **Le montant total en dollars de l'offre, combiné au montant en dollars de toutes les autres offres effectuées en vertu de la dispense de financement de l'émetteur coté et en vertu de la Décision au cours des 12 mois précédant immédiatement la date du communiqué de presse annonçant l'offre FEC, ne dépassera pas 25 000 000 \$.**
- **La Société ne procédera pas à la clôture de la présente offre à moins que la Société ne croie raisonnablement avoir réuni des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs d'affaires et satisfaire à ses besoins de liquidités pour une période de 12 mois suivant la distribution.**
- **La Société n'affectera pas les fonds disponibles provenant de la présente offre à une acquisition constituant une acquisition importante ou une transaction de restructuration au sens des lois en valeurs mobilières ni à toute autre transaction pour laquelle la Société sollicite l'approbation des porteurs de valeurs mobilières.**

Veillez consulter l'Annexe « A » — « Reconnaissances, engagements, déclarations et garanties de l'acheteur » pour les reconnaissances, engagements, déclarations et garanties que chaque acheteur de valeurs mobilières dans le cadre du présent document d'offre est réputé faire.

À PROPOS DU PRÉSENT DOCUMENT D'OFFRE

Les lecteurs ne doivent se fier qu'aux renseignements contenus dans le présent Document d'offre en ce qui concerne la Société. Nous n'avons pas autorisé d'autre personne à fournir des renseignements supplémentaires ou différents. Si quelqu'un fournit des renseignements supplémentaires, différents ou incompatibles, notamment des renseignements ou des déclarations contenus dans des articles de presse sur la Société, les acheteurs éventuels ne doivent pas s'y fier.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent document d'offre contient des déclarations et des renseignements prospectifs au sens de la législation applicable en valeurs mobilières (collectivement, les « **déclarations prospectives** »). Ces déclarations prospectives portent notamment sur les objectifs, les buts, les stratégies, les croyances, les intentions, les plans, les estimations et les perspectives de la Société.

Les déclarations prospectives peuvent généralement être reconnues par l'emploi de termes tels que « croire », « prévoir », « s'attendre à », « poursuivre », « avoir l'intention de », « viser », « planifier », « budgéter », « objectif », « estimer », « projeter », « anticiper », « près de », « cible », « potentiel », ou de leurs formes négatives, ainsi que d'expressions similaires, ou encore par des énoncés selon lesquels certaines mesures, certains événements ou certains résultats « pourraient », « devraient », « seraient susceptibles de » ou « seront » se produire ou être réalisés. De plus, toute déclaration faisant référence à des attentes, des projections ou d'autres caractérisations d'événements ou de circonstances futurs constitue une déclaration prospective. Les déclarations prospectives reposent sur des estimations et des hypothèses formulées par la Société à la lumière de son expérience et de sa perception des tendances historiques, de la

conjoncture et des développements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances. Toute déclaration faisant référence à des attentes, des intentions, des projections ou à d'autres caractérisations d'événements ou de circonstances futurs contient des déclarations prospectives. Les déclarations contenant de l'information prospective ne constituent pas des faits historiques, mais représentent plutôt les attentes, estimations et projections de la direction relativement à des événements ou circonstances futurs et sont susceptibles d'être modifiées. Bien que la Société estime que les attentes exprimées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, il ne faut pas se fier indûment à celles-ci.

Les déclarations prospectives figurant dans le présent document d'offre comprennent notamment des déclarations relatives à : l'offre ; la disponibilité du produit de l'offre ; l'utilisation prévue du produit de l'offre et son affectation ; l'attente que l'offre sera clôturée et le calendrier de la date de clôture ; la collecte du produit maximal de l'offre ; nos objectifs et jalons commerciaux ; nos projets minéraux, notamment les déclarations relatives à nos plans concernant le projet Lac Arsenault, le projet Robidoux et le projet VG Boulder (tels que définis dans les présentes) ; les plans de forage ; la performance financière ou opérationnelle future de la Société ; les coûts en capital, les dépenses d'exploitation et d'exploration ; les coûts et le calendrier du développement de nouveaux gisements ; les coûts et le calendrier des explorations futures ; les besoins en capitaux supplémentaires et la disponibilité du financement ; nos plans et stratégies d'affaires ; et nos attentes concernant certains de nos résultats futurs, notamment les revenus, les dépenses, les charges, les opérations et l'utilisation des flux de trésorerie futurs.

Pour formuler les déclarations prospectives dans le présent document d'offre, la Société a formulé plusieurs hypothèses, notamment, sans s'y limiter, des hypothèses concernant : l'interprétation géologique et les inférences ou hypothèses statistiques tirées des analyses de forage et d'échantillonnage entrant dans le calcul des réserves et ressources minérales ; les attentes concernant les tendances du secteur, les taux de croissance globaux du marché et nos taux et stratégies de croissance ; l'absence de détérioration importante des conditions commerciales et économiques générales ; l'absence de fluctuations imprévues des taux d'intérêt et des taux de change ; l'offre et la demande, les livraisons, le niveau et la volatilité des prix des métaux précieux et des métaux de base ; l'obtention par la Société des approbations réglementaires et gouvernementales pour ses projets de développement et autres opérations en temps opportun ; la faisabilité du développement de mines et d'usines ; nos plans et stratégies d'affaires ; les besoins en dépenses et en financement ; la capacité de la Société à obtenir du financement pour ses projets de développement à des conditions raisonnables ; notre capacité à exécuter nos priorités de croissance stratégique et à intégrer avec succès les cibles d'acquisition ; la capacité de la Société à se procurer des équipements et des services d'exploration, ainsi que des fournitures d'exploitation en quantités suffisantes et en temps opportun ; le fait que les calendriers d'ingénierie et de construction et les coûts en capital pour les projets de développement et d'expansion de la Société ne sont pas mal estimés ou affectés par des circonstances imprévues ; les risques d'exploration et de développement ; l'absence de changements imprévus dans la stabilité politique ou la réglementation gouvernementale dans le pays où la Société exerce ses activités ; notre capacité à retenir le personnel clé ; et le maintien des relations de la Société avec ses employés, les communautés touchées et ses partenaires commerciaux.

Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives contenues dans le présent document d'offre. La Société prévoit que les événements et développements ultérieurs pourraient amener la Société à changer de point de vue. Parmi les facteurs clés pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux prévus dans les déclarations prospectives, citons notamment : la réalisation des attentes de la Société à l'égard des projets et des programmes d'exploration ; l'incidence des conditions commerciales et économiques générales ; la liquidité mondiale et la disponibilité du crédit sur le calendrier des flux de trésorerie et la valeur des actifs et des passifs ; les fluctuations du cours de l'or ; les taux de change (comme le dollar canadien par rapport au dollar américain) ; les variations des teneurs ou des taux de récupération ; les changements de méthodes comptables ; les changements dans les réserves et ressources minérales de la Société ; les changements dans

les paramètres des projets ; les délais de construction, de production et de mise en service ; la possibilité de dépassements de coûts des projets ou de coûts et dépenses imprévus ; la hausse des prix du carburant, de l'énergie, de la main-d'œuvre et d'autres consommables contribuant à des coûts plus élevés ; les risques généraux de l'industrie minière ; la défaillance des installations, des équipements ou des procédés ; les changements inattendus dans la durée de vie de la mine, les saisons et la météo ; les coûts et le calendrier du développement de nouveaux gisements ; le succès des activités d'exploration ; les délais d'obtention des permis ; la réglementation gouvernementale des opérations minières ; les risques environnementaux ; les dépenses de réhabilitation imprévues ; les litiges ou réclamations relatifs aux titres ; les limitations d'assurance ; et d'autres facteurs non actuellement considérés comme importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les déclarations prospectives. Si l'un de ces risques ou incertitudes se matérialise, ou si les opinions, estimations ou hypothèses sous-jacentes aux déclarations prospectives s'avèrent incorrectes, les résultats réels ou les événements futurs pourraient varier sensiblement de ceux anticipés dans les déclarations prospectives. Les facteurs importants pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ces attentes sont examinés plus en détail sous la rubrique « Facteurs de risque » dans le rapport de gestion annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 daté du 29 avril 2026, que l'on peut trouver sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Lorsque vous vous fiez à des déclarations prospectives pour prendre des décisions à l'égard de la Société, tenez soigneusement compte de ces facteurs de risque et d'autres incertitudes et événements potentiels. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, sauf dans la mesure où la loi l'exige.

Bien que nous ayons tenté d'identifier les facteurs de risque importants susceptibles de faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux contenus dans les déclarations prospectives, il peut exister d'autres facteurs de risque qui ne nous sont pas actuellement connus ou que nous ne considérons pas actuellement comme importants qui pourraient également faire en sorte que les résultats réels ou les événements futurs diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans ces déclarations prospectives. Rien ne garantit que ces renseignements s'avèreront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés. En conséquence, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, qui ne reflètent que la situation à la date à laquelle elles ont été formulées. Les déclarations prospectives contenues dans le présent document d'offre représentent nos attentes à la date du présent document d'offre (ou à la date à laquelle elles sont autrement déclarées, avoir été formulées) et sont susceptibles de changer après cette date. Toutefois, nous n'avons ni l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure requise par les lois sur les valeurs mobilières applicables.

RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Les renseignements scientifiques et techniques contenus dans le présent document d'offre ont été examinés et approuvés par Mark Smethurst, géologue professionnel (P.Ge.). M. Smethurst est une personne qualifiée au sens du Règlement 43-101 sur les normes de divulgation des projets miniers des autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « NI 43-101 »).

DESCRIPTION SOMMAIRE DES ACTIVITÉS

QUELLE EST NOTRE ACTIVITÉ ?

Canadian Gold Resources Ltd est une société d'exploration et de développement aurifère axée sur l'avancement de ses propriétés aurifères détenues à 100 % dans la ceinture aurifère de la Gaspésie, au

Québec, Canada. Notre objectif est simple : transformer les gisements d'or connus en flux de trésorerie à court terme, offrant ainsi une valeur tangible à nos actionnaires. En mettant l'accent sur l'efficacité opérationnelle et la croissance stratégique, nous visons à générer des revenus importants issus de nos projets tout en réduisant au minimum le risque lié à l'exploration.

Nos propriétés principales — Lac Arsenault, Robidoux et VG Boulder — sont situées le long du système de failles Grand Pabos, connu pour sa minéralisation aurifère à haute teneur. Ces projets sont à des stades avancés d'exploration, Lac Arsenault étant en tête avec un échantillonnage en vrac qui nous positionne pour des flux de trésorerie immédiats. Un rapport technique, conformément au Règlement 43-101, daté du 29 août 2024, sur la propriété Lac Arsenault est disponible pour consultation sur le profil de la Société sur www.sedarplus.ca.

Propriété aurifère Lac Arsenault

Le projet Lac Arsenault couvre une superficie de 8 111 ha et appartient entièrement à la Société. Les données historiques ont révélé des résultats d'échantillonnage de 1,4 oz d'or par tonne et 25 oz d'argent par tonne, de 32,83 g/t Au sur 0,27 m, de 13,5 g/t Au sur 0,75 m, de 39,7 g/t Au ainsi que de 0,36 oz d'or sur 5,2 pieds.

Un levé magnétique aéroporté a été réalisé à la fin de 2024. Les résultats ont permis de mettre en évidence des structures additionnelles afin de mieux cibler les travaux d'exploration au sol visant la minéralisation, celle-ci étant associée aux structures ou à proximité de celles-ci.

La Société a également réalisé un levé de polarisation induite, lequel a permis d'améliorer sa compréhension des structures contrôlant trois zones minéralisées clés — la veine Baker, la veine Mersereau et la veine Type-4 — et d'identifier des cibles prioritaires pour les programmes de forage de 2025 et 2026.

Au quatrième trimestre de 2025, la Société a réalisé son premier programme de forage au diamant, composé de 58 trous, visant à valider les données historiques de forage, à évaluer la continuité de la minéralisation et à fournir une base en vue de l'établissement d'une première estimation des ressources minérales conforme au Règlement 43-101. Les résultats d'analyse du premier trou de forage ont été publiés le 3 mars 2026 et les autres résultats seront publiés au fur et à mesure de leur réception.

Au début de janvier 2026, la Société a entrepris son programme de forage au diamant 2026 sur le projet Lac Arsenault, qui devrait comprendre environ 40 trous de forage. Les travaux de forage visent les zones définies à partir du levé de polarisation induite mentionné ci-dessus.

Les travaux prévus sur la propriété pour le reste de l'année 2026 comprendront des essais environnementaux, des forages géotechniques, des travaux d'exploration de surface, des levés géophysiques au sol, l'estimation des ressources minérales, de l'échantillonnage en vrac ainsi que, potentiellement, des travaux additionnels de forage au diamant en surface.

Propriété aurifère Robidoux

Le projet Robidoux couvre une superficie de 1 940 ha et appartient entièrement à la Société. Les données historiques ont révélé, à la suite d'échantillonnages en rainure, des teneurs de 46,13 g/t Au sur 0,25 m et de 32,77 g/t Au sur 0,25 m, une teneur moyenne de 12,024 g/t Au provenant d'un échantillon en vrac de 657 tonnes, ainsi que des résultats de 1,77 g/t Au et 11,1 g/t Ag, et de 5,93 g/t Au, 0,39 % Pb, 541 ppm Zn

et 14,6 g/t Ag. Un levé magnétique aéroporté a été réalisé à la fin de 2024. Les résultats ont permis de mettre en évidence des structures additionnelles afin de mieux cibler les travaux d'exploration au sol visant la minéralisation, celle-ci étant associée aux structures ou à proximité de celles-ci.

Les travaux prévus pour le reste de 2026 comprennent l'exploration en surface, la géophysique en surface, un relevé des colliers de forage historiques et le lancement potentiel d'un premier programme de forage.

Propriété VG Boulder

Le projet VG couvre une superficie de 5 787 ha et appartient entièrement à la Société. Les données historiques ont révélé des teneurs comprises entre 0,186 et 75,7 g/t d'or.

Certains travaux d'exploration ont été réalisés sur la propriété VG Boulder en octobre 2024. Un levé magnétique aéroporté a été réalisé à la fin de 2024, et les résultats ont mis en évidence des structures supplémentaires.

Les travaux prévus sur la propriété pour le reste de l'année 2026 comprendront des travaux d'exploration de surface, des levés géophysiques au sol ainsi que le lancement éventuel d'un premier programme de forage.

FAITS NOUVEAUX

Depuis la fin de la plus récente période visée par les états financiers de la Société, celle-ci a poursuivi l'avancement des activités d'exploration sur son projet Lac Arsenault, situé au Québec et détenu à 100 % par la Société.

En février 2026, la Société a annoncé l'achèvement de son premier programme de forage au diamant de 2025, comprenant 58 trous. Le programme a été conçu pour valider les forages historiques, évaluer la continuité de la minéralisation et appuyer la préparation d'une première estimation des ressources minérales conformément au NI 43-101. Les carottes de forage du programme ont été soumises pour analyse, avec des résultats devant être communiqués au fur et à mesure de leur réception.

Parallèlement à cette mise à jour, la Société a lancé son programme de forage au diamant 2026 au lac Arsenault. Le programme devrait comprendre environ 40 trous de forage et est axé sur des cibles issues d'un levé de polarisation induite, qui a identifié plusieurs anomalies hautement prioritaires le long du couloir structural Baker-Mersereau.

En mars 2026, la Société a communiqué les premiers résultats d'analyse du programme de forage en cours, notamment 19,5 g/t d'or sur 1,0 mètre provenant du premier trou de forage (LA-26-01), qui ciblait la minéralisation associée à la veine Baker.

La Société prévoit de continuer à communiquer les résultats d'analyse du programme de forage au fur et à mesure de leur réception et d'utiliser ces résultats pour délimiter davantage la minéralisation et appuyer les efforts continus de développement des ressources.

FAITS IMPORTANTS

Il n'existe aucun fait important concernant les valeurs mobilières distribuées qui n'a pas été divulgué dans le présent Document d'offre ou dans tout autre document déposé par la Société au cours des 12 mois précédant la date du présent Document d'offre.

QUELS OBJECTIFS COMMERCIAUX ENTENDONS-NOUS ATTEINDRE AU MOYEN DES FONDS DISPONIBLES ?

La Société prévoit utiliser les fonds disponibles pour atteindre les objectifs commerciaux suivants :

- réaliser des travaux d'exploration et d'échantillonnage en vrac sur le projet Lac Arsenault, y compris des travaux de forage, lesquels devraient être réalisés au cours des 12 prochains mois à un coût estimatif d'environ 2 000 000 \$;
- réaliser des travaux d'exploration sur les projets Robidoux et VG Boulder, lesquels devraient être réalisés au cours des 24 prochains mois à un coût estimatif d'environ 600 000 \$.

UTILISATION DES FONDS DISPONIBLES

QUELS SERONT NOS FONDS DISPONIBLES À LA CLÔTURE DE L'OFFRE ?

		Hypothèse : réalisation intégrale de l'offre ⁽²⁾
A.	Montant à tirer de l'offre :	1 087 500 \$
B.	Commissions et honoraires liés à l'offre (1) :	109 500 \$
C.	Coûts estimatifs de l'offre (frais juridiques, comptables et d'audit, etc.) :	45 000 \$
D.	Produit net de l'offre : $D = A - (B+C)$	933 000 \$
E.	Fonds de roulement à la fin du dernier mois terminé (insuffisance) :	804 600 \$
F.	Sources additionnelles de financement :	0 \$
G.	Total des fonds disponibles : $G = D+E+F$	1 737 300 \$

Notes :

(1) Suppose une commission en espèces de 8,0 % sur 100 % du produit brut de l'offre, en plus d'honoraires consultatifs de 22 500 \$ payés par la Société à Research Capital Corporation pour les services consultatifs rendus dans le cadre de l'offre et sans déduction pour les ventes de la liste du président.

(2) Il n'y a pas de minimum à l'offre.

La Société a connu une diminution de son fonds de roulement depuis le 31 décembre 2025, ayant consacré une part importante de ses fonds à ses programmes de forage. La Société est une société minière en phase d'exploration qui ne génère aucun revenu, et les travaux d'exploration et de développement entrepris par la

Société sont financés par les liquidités disponibles provenant des activités de financement. La Société a levé des fonds de roulement par la vente de valeurs mobilières, mais ses activités d'exploration à ce jour ont entraîné une diminution du fonds de roulement.

COMMENT UTILISERONS-NOUS LES FONDS DISPONIBLES ?

Description de l'utilisation prévue des fonds disponibles, par ordre de priorité	Hypothèse : réalisation intégrale de l'offre
Dépenses d'exploration et de forage	937 600 \$
Dépenses générales et administratives	800 000 \$
Fonds de roulement non affecté	Néant
Total des fonds disponibles (égal à G dans le tableau des fonds disponibles ci-dessus) :	1 737 600 \$

L'affectation mentionnée ci-dessus représente les intentions actuelles de la Société à l'égard de l'utilisation du produit, en fonction des connaissances actuelles, de la planification et des attentes de la direction de la Société. Bien que la Société ait l'intention de dépenser le produit de l'offre tel qu'indiqué ci-dessus, il pourrait y avoir des circonstances où, pour de bonnes raisons commerciales, une réaffectation des fonds pourrait être jugée prudente ou nécessaire et pourrait varier sensiblement de ce qui précède, car les montants effectivement affectés et dépensés dépendront d'un certain nombre de facteurs, notamment du montant net levé dans le cadre de l'offre et de la capacité de la Société à exécuter son plan d'affaires et à maintenir ses activités pour les 12 prochains mois.

Les états financiers annuels audités les plus récents de la Société comportent une note sur la continuité de l'exploitation. La Société est encore au stade de l'exploration et n'a pas encore généré de flux de trésorerie positifs provenant de ses activités d'exploitation, ce qui peut soulever des doutes quant à sa capacité à poursuivre son exploitation. L'offre vise à permettre à la Société de continuer à faire avancer le projet Lac Arsenault, le projet Robidoux et le projet VG Boulder conformément aux recommandations du Rapport technique, et à maintenir sa propriété de ces projets, et n'est pas censée avoir d'incidence sur la décision d'inclure une note de continuité dans les prochains états financiers annuels de la Société.

COMMENT AVONS-NOUS UTILISÉ LES AUTRES FONDS LEVÉS AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS ?

Le 31 décembre 2025 (le « **Financement de décembre 2025** »), la Société a vendu : (a) 4 083 383 unités accréditatives au prix de 0,18 \$ l'unité dans le cadre d'une offre en vertu de la dispense de financement de l'émetteur coté pour un produit brut de 735 008,94 \$; et (b) 7 118 272 unités accréditatives au prix de 0,18 \$ l'unité dans le cadre d'un placement privé sans intermédiaire distinct d'unités accréditatives pour un produit brut de 1 281 288,96 \$. La Société a levé un total de 2 016 297,90 \$ dans le cadre des deux offres.

Le 29 janvier 2026 (le « **Financement de janvier 2026** »), la Société a vendu 7 000 000 unités non accréditatives au prix de 0,15 \$ l'unité dans le cadre d'une offre en vertu de la dispense de financement de l'émetteur coté pour un produit brut de 1 050 000 \$.

Chaque unité accréditative est composée d'une action ordinaire et d'un demi (½) bon de souscription d'actions, chaque bon entier donnant à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire de la Société au prix de 0,22 \$ l'action pour une période de 36 mois suivant la date d'émission.

Chaque unité non accréditive est composée d'une (1) action ordinaire et d'un (1) bon de souscription, chaque bon donnant à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire supplémentaire de la Société au prix de 0,22 \$ l'action pour une période de 36 mois suivant la date d'émission. Le bon de souscription comporte une clause d'accélération.

Financements antérieurs au cours des 12 derniers mois	Fonds levés		Utilisation prévue des fonds	Écarts et incidence sur les objectifs commerciaux et les jalons
	Actions accréditives	Actions non accréditives		
Financement de décembre 2025 Total levé : 2 016 297,90 \$	735 008,94 \$ (dépense de financement de l'émetteur coté) 1 281 228,96 \$ (placement privé)	NÉANT	Les fonds provenant des actions accréditives devaient servir à engager des dépenses admissibles relativement aux propriétés de la Société constituant des « frais d'exploration au Canada » au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu [Canada] [la « LIR »]) et des « frais d'exploration minière déterminés » aux termes de la LIR ; les fonds provenant des actions non accréditives devaient servir au fonds de roulement.	La Société n'a pas encore utilisé la totalité des fonds provenant de ce financement. Tous les fonds devraient être utilisés au plus tard le 31 décembre 2026.
Financement de janvier 2026 Total levé : 1 050 000 \$	NÉANT	1 050 000 \$ (dépense de financement de l'émetteur coté)	Le produit net tiré de la vente des unités non accréditives servira à l'acquisition d'actifs destinés aux projets Lac Arsenault, Robidoux et VG Boulder de la Société, ainsi qu'au financement des frais généraux de l'entreprise qui ne constituent pas des dépenses admissibles au titre des actions accréditives émises dans le cadre du financement par actions accréditives.	La Société n'a pas encore utilisé la totalité des fonds provenant de ce financement. Tous les fonds devraient être utilisés au plus tard le 31 décembre 2026.

COMMISSIONS ET HONORAIRES

QUELS COURTIERS OU PLACEURS POUR COMPTE AVONS-NOUS RETENUS DANS LE CADRE DE LA PRÉSENTE OFFRE, ET QUELS SONT LEURS HONORAIRES ?

Placeur pour compte :	Research Capital Corporation (le « Placeur ») est le placeur pour compte exclusif et le chef de file teneur de livres. Les unités seront offertes et vendues conformément à une Convention de services consultatifs financiers et une Convention de commissions de placement qui seront conclues entre la Société et l'Agent.
Type de rémunération :	Commission en espèces, bons de souscription du placeur non transférables et honoraires consultatifs de 22 500 \$.
Commission en espèces :	8,0 % du produit brut de l'offre.

Bons du placeur :	8,0 % du nombre total d'unités vendues dans le cadre de l'offre. Chaque bon du placeur donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix de 0,10 \$ par action ordinaire pour une période de 36 mois suivant la date d'émission. Les bons du placeur seront assujettis à une période de détention réglementaire de quatre (4) mois et un (1) jour au Canada suivant la date d'émission.
--------------------------	---

LE PLACEUR A-T-IL UN CONFLIT D'INTÉRÊTS ?

À la connaissance de la Société, celle-ci n'est ni un « émetteur relié » ni un « émetteur associé » du placeur, au sens attribué à ces termes dans le Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs.

DROITS DES ACHETEURS

DROITS D'ACTION EN CAS DE PRÉSENTATION INEXACTE DES FAITS

En cas de présentation inexacte des faits dans le présent document d'offre, vous avez le droit :

- (a) d'annuler votre achat de ces valeurs mobilières auprès de la Société, ou**
- (b) de réclamer des dommages-intérêts à la Société et, dans certains territoires, vous pouvez avoir un droit statutaire à des dommages-intérêts auprès d'autres personnes.**

Ces droits vous sont accessibles que vous vous soyez fié ou non à la présentation inexacte des faits. Toutefois, diverses circonstances peuvent limiter vos droits. Notamment, vos droits pourraient être limités si vous étiez au courant de la présentation inexacte des faits au moment de l'achat des valeurs mobilières.

Si vous avez l'intention d'invoquer les droits décrits aux paragraphes (a) ou (b) ci-dessus, vous devez le faire dans les délais impartis.

Vous devriez vous reporter aux dispositions applicables de la législation en matière de valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire pour connaître les particularités de ces droits, ou consulter un conseiller juridique.

RESTRICTIONS APPLICABLES AUX ÉTATS-UNIS

Les unités, les actions et les bons de souscription n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la U.S. Securities Act ou des lois en valeurs mobilières de tout État américain et, sous réserve de certaines dispenses d'inscription en vertu de la U.S. Securities Act et des lois applicables des États américains, ne peuvent être offerts ou vendus à, ou pour le compte ou au bénéfice de, personnes se trouvant aux États-Unis ou de U.S. Persons.

Le présent Document d'offre ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat d'unités, d'actions ou de bons de souscription à l'intention de, ou pour le compte ou au bénéfice de, personnes se trouvant aux États-Unis ou de U.S. Persons. De plus, pendant les 40 jours suivant le début de l'offre, une offre ou une vente d'unités, d'actions ou de bons de souscription aux États-Unis par tout courtier (qu'il

participe ou non à l'offre) pourrait enfreindre les exigences d'inscription de la U.S. Securities Act si cette offre ou vente est effectuée autrement qu'en conformité avec une dispense des exigences d'inscription de la U.S. Securities Act et des lois applicables des États américains.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Où pouvez-vous trouver plus de renseignements sur nous ?

Les porteurs de valeurs mobilières peuvent accéder à l'information continue de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca. Pour de plus amples renseignements sur la Société, visitez notre site web à l'adresse <https://www.cdngold.com/>

Les acheteurs devraient lire le présent document d'offre et consulter leurs propres conseillers professionnels pour évaluer les aspects fiscaux, juridiques, les facteurs de risque et les autres aspects de leur investissement dans les unités.

DATE ET CERTIFICAT

Le présent document d'offre, ainsi que tout document déposé en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières à compter du 21 mai 2025, contient la divulgation de tous les faits importants relatifs aux valeurs mobilières distribuées et ne contient aucune présentation inexacte des faits.

Date : Le 22 mai 2026

Par : (signé) Ronald J. Goguen, Sr. Nom : Ronald J. Goguen, Sr. Titre : Chef de la direction	Par : (signé) Camilla Cormier Nom : Camilla Cormier Titre : Chef de la direction financière
--	---

ANNEXE « A »

RECONNAISSANCES, ENGAGEMENTS, DÉCLARATIONS ET GARANTIES DE L'ACHETEUR

Chaque acheteur des valeurs mobilières dans le cadre de l'offre (l'« Acheteur ») fait, et est réputé faire, les reconnaissances, engagements, déclarations et garanties suivants à la Société, à la date des présentes et à la date de clôture définitive prévue vers le 30 juin 2026 :

- (a) l'Acheteur est résident du territoire divulgué à la Société et l'Acheteur a été sollicité pour acheter dans ce territoire ;
- (b) l'Acheteur n'a pas reçu, n'a pas demandé et n'a pas besoin de recevoir de prospectus, de documentation publicitaire ou de vente, de notice d'offre ou tout autre document décrivant ou prétendant décrire les activités et les affaires de la Société qui a été préparé aux fins de remise à des acheteurs éventuels et d'examen par ceux-ci afin de les aider à prendre une décision de placement à l'égard de l'achat des valeurs mobilières dans le cadre de l'offre ;
- (c) l'Acheteur s'est fondé exclusivement sur les renseignements publics concernant la Société, et non sur quelque déclaration verbale ou écrite que ce soit relativement aux faits, et il reconnaît que la Société n'a donné aucune déclaration, garantie ou assurance écrite à l'égard de ces renseignements publics, sauf dans la mesure prévue au présent document d'offre ;
- (d) le conseiller juridique retenu par la Société agit à titre de conseiller de la Société et non à titre de conseiller de l'Acheteur, et l'Acheteur ne peut se fier à ce conseiller. L'Acheteur devrait obtenir des conseils juridiques et fiscaux indépendants qu'il juge appropriés dans le cadre de l'exécution du présent document d'offre et des opérations envisagées aux termes des présentes, et l'Acheteur ne se fie pas aux conseils juridiques ou fiscaux fournis par la Société ou son conseiller ;
- (e) l'Acheteur reconnaît que :
 - (i) aucune commission des valeurs mobilières ni aucune autorité de réglementation similaire n'a examiné ni approuvé le bien-fondé de l'offre ;
 - (ii) il n'existe aucune assurance gouvernementale ni autre assurance couvrant l'offre ;
 - (iii) des risques sont associés à l'achat dans le cadre de l'offre ;
- (f) la Société a informé l'Acheteur que la Société se prévaut d'une dispense de l'obligation de remettre un prospectus à l'Acheteur et de vendre les valeurs mobilières par l'intermédiaire d'une personne ou compagnie inscrite pour vendre des valeurs mobilières en vertu des lois applicables en valeurs mobilières et que, par conséquent, certaines protections, droits et recours prévus par les lois applicables en valeurs mobilières, notamment les droits légaux de résolution ou de dommages-intérêts, ne seront pas disponibles pour l'Acheteur et l'Acheteur pourrait ne pas recevoir les renseignements qui devraient autrement être fournis ;
- (g) l'Acheteur soit
 - (i) n'est pas un « initié » de la Société ou une « personne ou compagnie inscrite » (chacun au sens des lois applicables en valeurs mobilières de l'Ontario) ; soit

- (ii) s'est identifié à la Société comme étant un « initié » ou une « personne ou compagnie inscrite » (chacun au sens des lois applicables en valeurs mobilières de l'Ontario) ;
- (h) l'Acheteur ne deviendra pas une « personne qui a le contrôle » au sens des lois canadiennes en valeurs mobilières du fait de l'achat des valeurs mobilières, et n'a pas l'intention d'agir de concert avec toute autre personne pour former un groupe de contrôle de la Société dans le cadre de l'acquisition des valeurs mobilières ;
- (i) l'Acheteur n'a pas reçu, et ne s'attend pas à recevoir, d'aide financière de la Société, directement ou indirectement, à l'égard de la souscription de l'Acheteur pour les valeurs mobilières ;
- (j) si l'Acheteur est :
 - (i) une société, l'Acheteur est dûment constitué et valablement subsistant en vertu des lois de son territoire de constitution et dispose de tous les pouvoirs légaux et corporatifs requis pour souscrire les valeurs mobilières selon les modalités énoncées dans le présent document d'offre ;
 - (ii) une société de personnes, un syndicat ou autre forme d'organisation non constituée en société, l'Acheteur possède la capacité et le pouvoir juridiques nécessaires pour souscrire les valeurs mobilières selon les modalités énoncées dans le présent document d'offre et a obtenu toutes les approbations nécessaires à cet égard ; ou
 - (iii) un particulier, l'Acheteur a atteint l'âge de la majorité et est légalement apte à souscrire les valeurs mobilières selon les modalités énoncées dans le présent document d'offre ;

la souscription des valeurs mobilières et la réalisation par l'Acheteur des opérations décrites aux présentes n'entraîneront aucune violation importante, ne seront incompatibles avec aucune disposition et ne constitueront aucun défaut important aux termes des actes constitutifs, règlements administratifs ou résolutions de l'Acheteur, si celui-ci n'est pas une personne physique, des lois sur les valeurs mobilières applicables ou de toute autre loi applicable à l'Acheteur, de toute convention à laquelle l'Acheteur est partie, ou de tout jugement, décret, ordonnance, loi, règle ou règlement applicable à l'Acheteur, ni ne créeront un état de fait qui, avec l'écoulement du temps, la remise d'un avis ou les deux, constituerait un défaut important aux termes de ceux-ci ;

- (k) l'Acheteur n'acquiert pas les valeurs mobilières alors qu'il a connaissance d'un fait important ou d'un changement important concernant la Société qui n'a pas été communiqué au public, et sa décision d'acquérir les valeurs mobilières ne repose sur aucune déclaration verbale ou écrite faite par la Société ou toute autre personne relativement aux faits ou autrement, mais exclusivement sur le présent document d'offre ;
- (l) si l'Acheteur réside dans un territoire autre que le Canada ou est autrement assujéti aux lois sur les valeurs mobilières d'un tel territoire, il déclare ne pas être résident du Canada et connaître les lois sur les valeurs mobilières applicables dans son territoire de résidence relativement au présent document d'offre, ou avoir obtenu des conseils indépendants à cet égard. La remise de tout questionnaire d'investisseur que l'Acheteur doit remplir ainsi que l'acquisition des valeurs mobilières par celui-ci ne contreviennent à aucune loi applicable (y compris les lois sur les valeurs mobilières) du territoire dans lequel il réside ou auquel il est assujéti et, à la connaissance de l'Acheteur, n'entraînent pour la Société aucune obligation de préparer ou de déposer un prospectus, une déclaration d'inscription ou un document similaire, ni de produire quelque autre déclaration ou rapport relativement à cette acquisition, ni aucune obligation d'inscription ou autre exigence

réglementaire. L'Acheteur fournira, à la demande de la Société, une preuve du respect de toutes ces exigences ;

- (m) l'Acheteur est conscient que les valeurs mobilières n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la United States Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « U.S. Securities Act »), ni en vertu des lois en valeurs mobilières de tout État américain, et que les valeurs mobilières ne peuvent être offertes, vendues ou autrement cédées, directement ou indirectement, aux États-Unis, dans tout État ou territoire des États-Unis ou dans le District de Columbia, sans inscription en vertu de la U.S. Securities Act et de toutes les lois applicables des États américains, ou en conformité avec les exigences d'une dispense de cette inscription, et il reconnaît que la Société n'a aucune obligation ni intention actuelle de déposer une déclaration d'inscription en vertu de la U.S. Securities Act à l'égard de la vente ou de la revente des valeurs mobilières ;
- (n) les fonds représentant les fonds de souscription globaux qui seront avancés par l'Acheteur à la Société aux termes des présentes, selon le cas, ne constitueront pas des produits de la criminalité aux fins de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (Canada) (la « LRPCFAT ») ou aux fins de la loi américaine intitulée Uniting and Strengthening America by Providing Appropriate Tools Required to Intercept and Obstruct Terrorism Act, dans sa version modifiée de temps à autre (le « PATRIOT Act »), et l'Acheteur reconnaît que la Société pourrait à l'avenir être tenue par la loi de divulguer le nom de l'Acheteur et d'autres renseignements relatifs à la souscription de l'Acheteur pour les valeurs mobilières, à titre confidentiel, conformément à la LRPCFAT et au PATRIOT Act, et que, à sa connaissance :
 - (i) aucun des fonds de souscription devant être fournis par l'Acheteur (A) n'a été ou ne sera dérivé d'une activité ou lié à une activité jugée criminelle en vertu des lois du Canada, des États-Unis ou de tout autre territoire ; ou (B) n'est fourni au nom d'une personne qui n'a pas été identifiée à l'Acheteur ; et (ii) il avisera promptement la Société si l'Acheteur découvre que l'une ou l'autre de ces déclarations cesse d'être véridique, et fournira à la Société les renseignements appropriés à cet égard ;
- (o) ni la Société, ni aucun de ses administrateurs, employés, dirigeants, sociétés affiliées ou mandataires respectifs, sauf tel que prévu dans les présentes, n'ont fait de déclarations écrites ou verbales à l'Acheteur :
 - (i) quant au fait qu'une personne procédera à une revente ou un rachat des valeurs mobilières ;
 - (ii) quant au fait qu'une personne remboursera tout ou partie du prix d'achat des valeurs mobilières acquises par l'Acheteur ;
 - (iii) quant au cours ou à la valeur futurs des valeurs mobilières ; ou
 - (iv) quant au fait que les valeurs mobilières seront inscrites à une bourse ou cotées sur tout système de cotation et de déclaration des opérations, ou qu'une demande a été ou sera faite pour inscrire ces valeurs mobilières à une bourse ou les coter sur tout système de cotation et de déclaration des opérations ;
- (p) si les lois applicables en valeurs mobilières ou la Société l'exigent, l'Acheteur signera, remettra et déposera, ou aidera la Société à déposer, les rapports, engagements et autres documents requis par toute commission des valeurs mobilières, bourse ou autre autorité de réglementation à l'égard de l'émission et (ou) de la vente des valeurs mobilières ;

- (q) l'Acheteur a obtenu tous les consentements et autorisations nécessaires pour s'engager à souscrire les valeurs mobilières selon les modalités énoncées dans le présent document d'offre et l'Acheteur a par ailleurs respecté toutes les lois applicables, obtenu tous les consentements gouvernementaux ou autres requis, rempli toutes les formalités requises et payé tous les droits d'émission, de cession ou autres droits dus dans tout territoire en rapport avec l'achat des valeurs mobilières, et l'Acheteur n'a pris aucune mesure qui entraînera ou pourrait entraîner une violation par la Société de toute exigence réglementaire ou juridique de tout territoire en rapport avec l'offre ou la souscription de l'Acheteur ;
- (r) l'Acheteur achète les valeurs mobilières à des fins d'investissement uniquement et non en vue d'une revente ou d'une distribution ; et
- (s) l'Acheteur reconnaît que certains honoraires peuvent être payables par la Société dans le cadre de l'offre.

Chaque Acheteur de valeurs mobilières résidant à l'extérieur du Canada ou des États-Unis fait, et est réputé faire, les reconnaissances, engagements, déclarations et garanties supplémentaires suivants à la Société et au Placeur, à la date des présentes et à la date de clôture prévue vers le 30 juin 2026 :

- (a) il connaît les lois applicables en valeurs mobilières des autorités de réglementation des valeurs mobilières (les « Autorités internationales ») applicables à l'offre et à la Société dans le territoire (le « Territoire international ») où l'Acheteur réside, ou a reçu des conseils indépendants à cet égard ;
- (b) il achète les valeurs mobilières en vertu d'une dispense applicable des exigences de prospectus, d'inscription ou autres exigences analogues en vertu des lois applicables en valeurs mobilières du Territoire international, ou l'Acheteur est autorisé à acheter les valeurs mobilières en vertu des lois applicables en valeurs mobilières du Territoire international sans avoir à se fonder sur ces dispenses ;
- (c) les lois applicables en valeurs mobilières du Territoire international n'exigent pas que la Société effectue des dépôts ou demande des approbations de quelque nature que ce soit auprès des Autorités internationales en lien avec l'offre ou les valeurs mobilières, y compris toute revente de celles-ci ;
- (d) l'offre et la conclusion de l'offre et de la vente des valeurs mobilières à l'Acheteur comme envisagé aux présentes respectent à tous égards les lois applicables en valeurs mobilières du Territoire international et n'entraînent pas :
 - (i) l'obligation de préparer et de déposer un prospectus ou un document d'offre similaire ou autre, ni tout autre rapport à l'égard de cet achat dans le Territoire international ; ou
 - (ii) toute obligation d'information continue de la Société dans le Territoire international ;
- (e) il ne vendra, cédera ou ne disposera des valeurs mobilières qu'en conformité avec toutes les lois applicables, notamment les lois en valeurs mobilières du Canada et des États-Unis, et il reconnaît que la Société n'aura aucune obligation d'inscrire toute prétendue vente, cession ou disposition qui contreviendrait aux lois canadiennes ou américaines applicables en valeurs mobilières ; et
- (f) il remettra, si la Société le demande, à la Société un certificat ou un avis d'un conseiller juridique local du Territoire international qui confirmera les questions susmentionnées.

ANNEXE « B »

COLLECTE INDIRECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En achetant les unités, l'Acheteur reconnaît que la Société et leurs mandataires et conseillers respectifs peuvent chacun recueillir, utiliser et divulguer le nom de l'Acheteur et d'autres renseignements personnels identifiables spécifiés (notamment son nom, son territoire de résidence, son adresse, son numéro de téléphone, son adresse courriel et la valeur globale des unités qu'il a achetées) (les « Renseignements »), aux fins suivantes : (i) satisfaire aux exigences légales, réglementaires, de la bourse et d'audit, et selon ce que la loi ou la réglementation autorise ou exige par ailleurs ; et (ii) émettre des relevés de propriété en vertu d'un système d'inscription directe ou autre système d'inscription électronique, ou des certificats pouvant être émis, selon le cas, représentant les unités devant être émises à l'Acheteur. Les Renseignements peuvent également être divulgués par la Société aux entités suivantes : (i) des bourses, (ii) des autorités fiscales et (iii) toute autre partie concernée par l'offre, notamment le conseiller juridique, et peuvent être inclus dans les registres en rapport avec l'offre. L'Acheteur est réputé consentir à la divulgation des Renseignements.

En achetant les unités, l'Acheteur reconnaît (A) que les Renseignements le concernant seront divulgués aux autorités canadiennes en valeurs mobilières et pourraient devenir accessibles au public conformément aux exigences des lois applicables en valeurs mobilières et d'accès à l'information, et l'Acheteur consent à la divulgation des Renseignements ; (B) que les Renseignements sont recueillis indirectement par les autorités canadiennes en valeurs mobilières en vertu du pouvoir qui leur est conféré par la législation en valeurs mobilières ; et (C) que les Renseignements sont recueillis aux fins d'administration et d'application de la législation canadienne applicable en valeurs mobilières ; et en achetant les unités, l'Acheteur est réputé avoir autorisé cette collecte indirecte de renseignements personnels par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

L'Acheteur peut communiquer avec le représentant de l'autorité publique compétente de la province concernée pour toute question liée à la collecte indirecte de ces renseignements par la commission, aux coordonnées suivantes : adresse, numéro de téléphone et adresse courriel, le cas échéant :

Alberta Securities Commission

Suite 600, 250 – 5th Street SW, Calgary (Alberta) T2P 0R4

Tél. : 403-297-6454 Sans frais au Canada : 1-877-355-0585 Téléc. : 403-297-2082

Personne-ressource pour les questions relatives à la collecte indirecte de renseignements : coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée (FOIP)

British Columbia Securities Commission

C.P. 10142 Pacific Centre 701 West Georgia Street, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2

Renseignements : 604-899-6854 Sans frais au Canada : 1-800-373-6393 Téléc. : 604-899-6581 Courriel : FOI-privacy@bcsc.bc.ca

Personne-ressource pour les questions relatives à la collecte indirecte de renseignements : Demandes d'accès à l'information

The Manitoba Securities Commission

500 — 400 St. Mary Avenue Winnipeg (Manitoba) R3C 4K5

Tél. : 204-945-2561 Sans frais au Manitoba : 1-800-655-5244 Téléc. : 204-945-0330

Personne-ressource pour les questions relatives à la collecte indirecte de renseignements : Directeur

Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)

85, rue Charlotte, bureau 300 Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2

Tél. : 506-658-3060 Sans frais au Canada : 1-866-933-2222 Téléc. : 506-658-3059 Courriel : info@fcnbc.ca

Personne-ressource pour les questions relatives à la collecte indirecte de renseignements : Chef de la direction et responsable de la protection de la vie privée

Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador Division de la réglementation des services financiers

C.P. 8700 Confederation Building, 2e étage, bloc ouest Prince Philip Drive St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador) A1B 4J6; À l'attention du : Directeur des valeurs mobilières

Tél. : 709-729-4189 Téléc. : 709-729-6187

Personne-ressource pour les questions relatives à la collecte indirecte de renseignements : Surintendant des valeurs mobilières

Nova Scotia Securities Commission

Bureau 400, 5251, rue Duke Duke Tower, C.P. 458 Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 2P8

Tél. : 902-424-7768 Téléc. : 902-424-4625

Personne-ressource pour les questions relatives à la collecte indirecte de renseignements : Directeur général

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

20 Queen Street West, 22e étage Toronto (Ontario) M5H 3S8

Tél. : 416-593-8314 Sans frais au Canada : 1-877-785-1555 Téléc. : 416-593-8122 Courriel : exemptmarketfilings@osc.gov.on.ca

Personne-ressource pour les questions relatives à la collecte indirecte de renseignements : Agent aux renseignements

Bureau des valeurs mobilières de l'Île-du-Prince-Édouard

95, rue Rochford, 4e étage, édifice Shaw C.P. 2000 Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) C1A 7N8

Tél. : 902-368-4569 Téléc. : 902-368-5283

Personne-ressource pour les questions relatives à la collecte indirecte de renseignements : Surintendant des valeurs mobilières

Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan

Bureau 601 – 1919, Saskatchewan Drive Regina (Saskatchewan) S4P 4H2

Tél. : 306-787-5842 Téléc. : 306-787-5899

Personne-ressource pour les questions relatives à la collecte indirecte de renseignements : Directeur

Autorité des marchés financiers

800, Square Victoria, 22e étage C.P. 246, Tour de la Bourse Montréal (Québec) H4Z 1G3

Tél. : 514 395-0337 ou 1 877 525-0337 Téléc. : 514 864-6381

Personne-ressource pour les questions relatives à la collecte indirecte de renseignements : Secrétaire générale